50e ANNÉE. — N° 17.612
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

JEUDI 23 SEPTEMBRE 1920
SAINTE THÈCLE
SOLEIL : lev. 6h 52; coucher 6h 57
LUNE : P. L. le 28; D. Q. le 5

LA CRISE PRÉSIDENTIELLE

Le Message d'adieu de M. Paul Deschanel

Paris, 21 septembre. — Le Message de démission et d'adieu du président Paul Deschanel a été lu cette après-midi au Parlement. Il est ainsi conçu :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Rambouillet, le 20 septembre 1920.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Mon état de santé ne me permet plus d'assumer les hautes fonctions dont votre confiance m'avait investi lors de la réunion de l'Assemblée nationale, le 17 janvier dernier. L'obligation absolue qui m'est imposée de prendre un repos complet me fait un devoir de ne pas tarder plus longtemps à vous annoncer la décision à laquelle j'ai dû me résoudre.

Elle m'est infiniment douloureuse, et c'est avec un déchirement profond que je renonce à la noble tâche dont vous m'aviez jugé digne. La charge du Président de la République implique en tout temps des devoirs graves. Elle réclame une activité et une énergie au-dessus de toute défaillance pendant les années où la France victorieuse est appelée à reconstituer ses forces à l'intérieur en même temps qu'à assurer à l'extérieur l'application intégrale du traité de paix, si glorieusement mais si chèrement acquis.

J'ai persévéré jusqu'à la dernière extrémité. L'heure est venue où je manquerais à ce que je vous dois en ne résignant pas mes fonctions entre vos mains.

A l'instant où je me retire, j'ose émettre le vœu que les représentants de la Nation, dont la concorde patriotique fut le puissant auxiliaire de la victoire, maintiennent dans la paix leur union pour la grandeur et la prospérité de cette France adorée, au service de laquelle j'avais voué ma vie, et qui aura ma dernière pensée.

Ce sera le rôle et l'enviable privilège de mon successeur de glorifier dans quelques jours devant le monde l'œuvre de la République qui, après avoir, il y a cinquante ans, sauvé l'honneur, a ramené sous nos drapeaux l'Alsace et la Lorraine.

Certain de remplir le plus impérieux comme le plus cruel des devoirs, je dépose sur le bureau du Sénat et sur celui de la Chambre des Députés ma démission de Président de la République.

Paul DESCHANEL.

LA LECTURE AUX DEUX ASSEMBLÉES

Une manifestation de profonde sympathie pour l'ancien Chef de l'Etat

A la Chambre

Paris, 21 septembre. — Une séance aussi exceptionnelle que celle où le président doit officiellement lire à l'Assemblée le message de démission du président de la République devait naturellement provoquer un grand concours de curiosité. Dès une heure de l'après-midi, la foule élégante des privilégiés munis de cartes s'amasse sur le quai d'Orsay, puis dans la cour du Palais-Bourbon. L'entrée dans les tribunes est lente, les huissiers filtrant le public et examinant chaque carte. De ces cartons privilégiés il n'y en a plus depuis plusieurs jours. Les députés eux-mêmes courent de la questure à la présidence sans pouvoir en obtenir de supplémentaires.

Le président Raoul Péret prend place au fauteuil à trois heures. M. Millerand, président du conseil, s'assoit peu après au banc des ministres, où il est rejoint par la plupart de ses collègues du cabinet. A trois heures dix, le président déclare la séance ouverte.

Le président lit d'abord le décret convoquant le Sénat et la Chambre en session extraordinaire et déclare la session ouverte. Un silence impressionnant domine l'Assemblée.

Lorsque le président dit : « J'ai reçu de M. le Président de la République le message suivant », toute la salle se lève. Mais la plupart des socialistes restent assis. On leur crie : « Debout ! debout ! » M. Groussier et quelques autres se lèvent. Le centre crie : « Bravo ! Groussier ! » M. Raoul Péret lit le message d'une voix émue mais très nette, et la Chambre écoute religieusement.

On applaudit sur divers bancs le passage sur l'application du traité de paix. Mais toute l'Assemblée, sauf quelques rares socialistes, applaudit à plusieurs reprises le passage où M. Deschanel dit que la France aura sa dernière pensée. L'appel à l'union est aussi très applaudi. L'Assemblée, y compris toutes les gauches et cette fois les socialistes, applaudit la phrase que la République a sauvé l'honneur en 1870.

L'ALLOCUTION DE M. RAOUL PÉRET

La lecture terminée, les députés s'assoient, puis M. Raoul Péret prend la parole en ces termes :

Mes chers collègues,

La Chambre va enregistrer avec une grande tristesse la résolution de M. le Président de la République. Celui qui est l'insigne honneur de le remplacer à ce fauteuil et en reçut tant de marques de bienveillance et d'amitié n'a pu vous la communiquer sans une émotion profonde.

Décidé à ne conserver ses hautes fonctions qu'autant qu'il aurait la certitude d'en pouvoir sans défaillance remplir toutes les obligations, M. Paul Deschanel les abandonne dans la crainte de voir ses forces le trahir.

Ce serviteur passionné du pays, dont vous venez d'entendre le cri d'amour pour la patrie et pour la République, est, par-dessus tout, l'homme du devoir national dans ce qu'il a de plus pur et de plus élevé. Nul n'oubliera que le jour de l'accident tragique qui faillit lui coûter la vie, il avait surmonté ses souffrances pour aller, malgré l'opposition des siens, porter l'hommage de la nation à la mémoire d'un membre du Parlement tombé à l'ennemi.

Ce ne sont pas seulement les regrets de ceux dont les suffrages, en un témoignage d'éclatante confiance, l'avaient appelé à la magistrature suprême, qui l'accompagnent dans sa retraite. Ces regrets sont partagés par tous les Français; l'étranger s'y associe sans réserve.

Ses anciens collègues lui ont toujours manifesté la sympathie la plus respectueuse, un indéfectible attachement. Aux heures d'épreuves, ces sentiments deviennent plus vifs encore. J'en adresserai l'expression à M. le président Deschanel et me ferai votre interprète fidèle en lui disant les vœux ardents qui sont dans nos cœurs.

On a applaudi l'expression de regret et le passage où M. Raoul Péret a dit que M. Deschanel a consacré ses forces au pays et l'appelle l'homme du devoir national, et c'est unanimement et à plusieurs reprises, par des bravos, que la Chambre salue la péroraison de M. Raoul Péret.

M. Raoul Péret annonce que la lettre de M. Deschanel sera déposée aux archives de l'Assemblée, puis donne la parole à M. le Président du conseil.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Millerand, de sa place, s'exprime ainsi :

« Au nom du gouvernement, le président du conseil tient à s'associer aux nobles paroles par lesquelles M. le Président de la Chambre vient de traduire vos sentiments unanimes. Il se joint à lui pour adresser ses vœux fervents et respectueux à M. le président Deschanel, au bon serviteur de la France, si cruellement arraché, en pleine force, au poste où l'avait appelé la confiance de l'Assemblée nationale, interprète fidèle des sentiments et des volontés de la France. »

La Droite, le Centre et le Centre gauche applaudissent longuement et à deux reprises M. Millerand; par contre, les radicaux-socialistes, des radicaux et les socialistes gardent le silence.

Il n'y a aucune manifestation ni pour ni contre M. Millerand.

Le président lit ensuite le décret convoquant l'Assemblée nationale à Versailles, le 23 septembre, signé de M. Léon Bourgeois, président de l'Assemblée nationale.

Le président propose ensuite à la Chambre de se réunir le samedi 25 courant, à trois heures. Il en est ainsi décidé et la séance est levée.

Au Sénat

Paris, 21 septembre. — Au Sénat, réuni à 3 heures, au grand complet, le Message de démission de M. Paul Deschanel, dont M. Léon Bourgeois a donné lecture, a provoqué une manifestation de vive sympathie à l'égard de l'ancien Président de la République.

L'ALLOCUTION DE M. LEON BOURGEOIS

M. Léon Bourgeois a ensuite prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Le Sénat a écouté avec la plus profonde émotion le douloureux Message par lequel M. le Président de la République, inspiré par le plus noble sentiment de son devoir, remet sur le bureau des Chambres sa démission des hautes fonctions dont l'Assemblée nationale l'avait investi le 17 janvier dernier.

M. Paul Deschanel avait été appelé à l'Elysée par 734 voix sur 888 votants. Son élection avait eu le caractère d'un acte d'union républicaine et nationale. L'Assemblée avait acclamé en lui, en dehors de toute préoccupation de parti, le républicain, fils de proscrit (vifs applaudissements), dont on connaissait l'inflexible fidélité à la Constitution et aux lois de la nation, et l'ardent patriote dont la volonté était d'assurer à la France par l'intégrale exécution du traité de paix les fruits nécessaires de sa victoire. (Nouveaux applaudissements.) Vos cœurs ont tressailli à la douleur qu'il exprime de ne pouvoir dans quelques jours glorifier dans le monde l'œuvre de la République qui, après avoir, il y a cinquante ans, sauvé l'honneur, nous a rendu nos chères provinces d'Alsace et de Lorraine. Vous serez, Messieurs, unanimes à charger votre président d'exprimer à M. Paul Deschanel la respectueuse sympathie et les profonds regrets du Sénat, son vœu ardent de le voir retrouver bientôt les forces nécessaires pour rendre de nouveaux services à la nation. (Applaudissements prolongés et acclamations.)

LE GARDE DES SCEAUX

Puis M. Lhopiteau, garde des sceaux, au nom du gouvernement, s'est exprimé en ces termes :

« Avec le Sénat et la France entière, le gouvernement éprouve le plus douloureux regret de voir que l'état de santé de M. Deschanel ne lui permet pas de rester au poste éminent où il avait été élevé par la confiance du Parlement, interprète fidèle des sentiments du pays.

» Nous nous inclinons respectueusement devant sa volonté, car nous savons qu'elle lui a été dictée par la seule préoccupation de l'intérêt national, auquel, en toutes circonstances et pendant toute sa vie, il a subordonné chacun de ses actes. (Vifs applaudissements.)

» La France a suivi au jour le jour avec angoisse les phases diverses de la maladie du Président de la République, et elle a toujours voulu espérer qu'il serait bientôt en état de reprendre le plein exercice de ses fonctions. Aujourd'hui que, par la décision qu'il a prise, elle est obligée de se rendre à l'évidence, elle éprouve une déception pénible et comme un sentiment de révolte contre le Destin, qui l'a privé d'un chef admiré et aimé de tous. (Nouveaux applaudissements.)

» Si par un geste d'abnégation qui l'honore M. Paul Deschanel croit de son devoir de se mettre pendant quelque temps à l'écart des fonctions publiques, nous ne voulons pas renoncer à l'espoir que ce repos lui sera salutaire, et que, dans un temps relativement prochain, il pourra de nouveau apporter à la France et à la République le concours précieux de son expérience, de sa clairvoyance avisée et de sa profonde connaissance des hommes et des faits. » (Applaudissements prolongés.)

CONSEIL DE CABINET

La situation extérieure

Paris, 22 septembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil ce matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand. Le président du conseil a exposé à ses collègues la situation extérieure.

La crise du logement

M. Gustave Lhopiteau, garde des sceaux, a entretenu le conseil des instructions qu'il a l'intention de donner aux parquets pour éviter que les locataires exécutant toutes les charges de leur contrat et disposés à tenir compte aux propriétaires de l'augmentation de leurs charges soient, après le 23 octobre prochain et jusqu'au vote d'une loi nouvelle, exposés à se trouver sans abri, surtout s'ils ont une nombreuse famille.

Le remboursement de l'emprunt français aux Etats-Unis

Le ministre des finances a rendu compte de la fin des négociations concernant le remboursement, à New-York, de la part française de 250 millions de dollars de l'emprunt anglo-français de 500 millions de dollars conclu en 1915. Le Trésor français a pourvu à l'envoi en Amérique de 150 millions de dollars en or et en devises, et le succès de l'emprunt de 100 millions contracté par l'intermédiaire de la maison Morgan permet d'assurer le solde du remboursement des bons à cinq ans, qui seront présentés à l'échéance du 15 octobre prochain.

M. MILLERAND EXPLIQUE SES DÉCLARATIONS SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Paris, 21 septembre. — M. Millerand a reçu dans l'après-midi, au ministère des affaires étrangères, un groupe de sénateurs parmi lesquels MM. Noulens et Ratier, qui venaient lui demander des explications complémentaires au sujet des déclarations qu'il avait faites la veille et qui ont provoqué une impression des plus vives dans les milieux politiques.

Les sénateurs voulaient surtout obtenir du président du conseil l'assurance que ces déclarations ne constituent pas un acte de politique personnelle, notamment en ce qui concerne la révision de la constitution.

M. Millerand leur a répondu que dès avant la guerre il s'était déclaré partisan de la modification de certains articles de la Constitution, et que depuis l'armistice, il avait à nouveau exprimé cette opinion, mais qu'il avait toujours pensé que cette révision ne pourrait pas se faire avant que fussent résolus les grands problèmes économiques et financiers.

Bien plus, à une date toute récente, il avait précisé une fois encore sa pensée, en disant dans son discours du 30 juillet à la Chambre : « Au cours de cette législature, un jour, quand nous aurons surmonté les plus graves difficultés extérieures et financières, d'accord, gouvernement et Parlement, mettant à profit les enseignements de ces dernières années, apporteront sur les points essentiels, avec toute la prudence nécessaire, les changements indispensables à notre organisme constitutionnel. »

M. Millerand a ajouté à ses interlocuteurs qu'à ses yeux la Constitution actuelle permet la continuité de l'action gouvernementale en matière de politique extérieure.

En définitive, la révision de la Constitution, telle que la conçoit M. Millerand, a pour but non d'accroître les pouvoirs présidentiels pour étendre l'autorité du Président de la République, mais de mettre cette autorité mieux au service de l'autorité gouvernementale.

Les délégués se sont retirés en se déclarant satisfaits des explications que venait de leur fournir M. Millerand.

LE ROLE DU CHEF DE L'ETAT

Paris, 22 septembre. — A propos de la déclaration de M. Millerand sur le rôle du Président de la République, M. Joseph Barthélemy, député du Gers, secrétaire de la Chambre, et professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit de Paris, a déclaré au cours d'une interview :

« Si le Président n'est pas d'accord avec ses ministres il les révoque; c'est son droit. Si les Chambres l'approuvent, il poursuit son œuvre; si elles le désapprouvent, il s'en va. Quoi de plus démocratique ? On agite le spectre de la dictature; on répète des mots historiques. C'est de la fantaisie. Le gouvernement, c'est la collaboration du Président, des ministres, de la Chambre et du pays. Si le Président juge que son ministère gouverne contre les intérêts généraux du pays, son devoir est de s'interposer, et c'est aussi son droit.

» Le Président est investi du pouvoir. Il doit l'exercer avec habileté, en manœuvrant : selon le cas, il s'incline ou il s'en va. C'est tout l'art du chef d'Etat : vouloir quand il sait qu'il le peut, s'incliner quand il le faut. Il peut accepter une politique qui n'est pas tout à fait la sienne, il doit s'opposer à une politique antinationale. On dit : « Le Président doit être au-dessus des » partis. » C'est là une idée désuète. Il ne s'agit pas de partis, il s'agit de la France. M. Millerand n'est plus depuis longtemps un homme de parti. Il a adopté une politique nationale, parce que les partis d'avant-guerre sont périmés. Cette politique nationale a été approuvée par le Parlement. En élevant M. Millerand à la présidence, nous assurerons la permanence de cette politique nationale, c'est ce qu'il nous demande. Il nous le demande avec loyauté, et nous lui répondons que nous sommes d'accord avec lui. C'est là une application stricte de la Constitution, qui a placé à la tête de l'Etat un homme chargé d'assurer la permanence d'une politique nationale. On s'est étonné de voir M. Millerand publier un programme. C'est là un acte de démocrate. Il est candidat; il dit ce qu'il veut faire. Ses prédécesseurs ne disaient rien, ils avaient tort. Avec M. Millerand, nous sommes fixés. Si nous l'élisons, nous savons ce qu'il fera, et nous l'approuvons d'avance, et il n'a rien dit qui ne soit strictement constitutionnel. »

LES COULOIRS DE LA CHAMBRE AVANT LA SEANCE DE MARDI

Photo Manuel.

MM. Léon Bourgeois, président du Sénat et Raoul Péret, président de la Chambre refusent formellement d'être candidats

Radicaux et radicaux-socialistes voteront cependant en manière de démonstration pour les présidents des deux Assemblées

Paris, 22 septembre. — M. Léon Bourgeois, président du Sénat, a adressé ce matin la lettre suivante à M. Gaston Doumergue, président de la Gauche démocratique du Sénat :

« Mon cher président et ami,

» Les journaux m'apprennent qu'un certain nombre de nos collègues auraient l'intention de porter leurs suffrages sur mon nom à la réunion qui doit se tenir aujourd'hui au Sénat.

» Je persiste dans mon refus de toute candidature, et je vous serais reconnaissant de le faire savoir à nos collègues. Tous connaissent les motifs d'une décision que j'ai déjà bien souvent affirmée.

» Je suis passionnément attaché à l'œuvre de la Société des nations, où j'ai le grand honneur de représenter la France. Je crois qu'il y a là pour l'avenir de notre patrie comme pour la paix générale la plus sûre des garanties.

» Or, il y a incompatibilité entre les fonctions de Président de la République et celles de membre du conseil de la Société.

» Dites à nos amis tous mes regrets de ne pouvoir répondre à leur appel. Ils savent bien que je continuerai à servir de toutes mes forces les idées de liberté républicaine et de justice sociale pour lesquelles je n'ai cessé de combattre depuis tant d'années.

» Votre bien cordialement dévoué,

» Léon BOURGEOIS. »

M. RAOUL PERET REFUSE D'ETRE CANDIDAT CONTRE M. MILLERAND

Paris, 22 septembre. — M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés, a déclaré ce matin aux parlementaires qui étaient venus l'entretenir de la réunion plénière, qu'il ne pouvait que confirmer qu'il n'était pas candidat contre M. Millerand et qu'à aucun moment il n'accepterait d'être le candidat d'un parti.

L'ATTITUDE DES RADICAUX-SOCIALISTES

Paris, 22 septembre. — Ce matin, M. de Kerguezec, député des Côtes-du-Nord, secrétaire général du groupe républicain socialiste de la Chambre, est venu prévenir M. Gaston Doumergue que son groupe s'étant officiellement et à l'unanimité prononcé en faveur de la candidature Millerand, le bureau du groupe ne pouvait, dans ces conditions, assister à la réunion organisée dans la matinée au Sénat par le groupe sénatorial de la gauche démocratique radicale-socialiste et le groupe radical-socialiste de la Chambre.

Cette réunion a eu lieu à dix heures et demie. Environ 70 sénateurs et députés appartenant à la gauche démocratique sénatoriale et au groupe radical-socialiste de la Chambre y assistaient. On devait en principe désigner définitivement un candidat à l'élection de la présidence de la République; mais aucune désignation définitive n'a été faite. On a simplement décidé qu'à la réunion plénière de cette après-midi on voterait au premier tour pour M. Léon Bourgeois ou M. Raoul Péret, et qu'au second tour on voterait pour celui de ces deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Voici d'ailleurs la note communiquée à l'issue de la réunion :

« Le groupe de la gauche démocratique du Sénat et le groupe radical-socialiste de la Chambre, auxquels s'étaient joints un certain nombre de membres des autres groupes républicains des deux Assemblées, réunis sous la présidence de M. Gaston Doumergue, ont adopté, après avoir entendu l'exposé de la situation présenté par le président, ainsi que la lecture d'une lettre de M. Léon Bourgeois déclinant personnellement la candidature, la décision suivante :

« Résolus à maintenir au président de la » République le rôle d'arbitre impartial des » partis, et répudiant une conception politique » nouvelle qui aurait pour effet d'installer à » l'Elysée une politique personnelle, décident, » pour manifester leurs sentiment, certaine- » ment conformes à ceux du pays républicain, » de porter au premier tour de scrutin de la » réunion préparatoire leurs suffrages sur le » nom de l'un ou l'autre des présidents du » Sénat et de la Chambre, arbitres impartiaux » des partis et gardiens vigilants de l'institu- » tion parlementaire. »

A ce communiqué, nous pouvons ajouter les précisions suivantes :

Au début de la réunion, M. Gaston Doumergue a fait un exposé des pourparlers de la veille.

Il a ajouté qu'aucune démarche n'avait été faite ni ne serait faite auprès de qui que ce soit.

Puis il a donné lecture de la lettre de M. Léon Bourgeois, dans laquelle le président du Sénat **déclare qu'il persiste dans son refus d'accepter d'être candidat.**

Continuant son exposé, M. Gaston Doumergue a confirmé que **les républicains de gauche étaient décidés à présenter un ou plusieurs candidats.** Il a ajouté textuellement :

« Nous allons à la bataille, non pour combattre un homme mais pour défendre des principes. Nous ne voulons pas que le président de la République cesse d'être l'arbitre des partis. Pour éviter toute compétition entre des hommes, il faut voter pour des principes, et cela est possible. Il y a, en effet, deux hommes au-dessus des partis : ce sont les présidents des deux Chambres. Nous pouvons voter pour eux, quel que soit le nom qu'ils portent. Nous votons pour la qualité et non pour l'homme. Nous n'avons même pas à les solliciter; tout ce que nous avons à faire, c'est les aviser par courtoisie de notre manifestation. »

M. Strauss a parlé ensuite de la démarche faite par lui et plusieurs de ses collègues auprès du président du conseil. Il a déclaré que le plus grand malentendu existait depuis hier entre les groupes de gauche et M. Millerand au sujet de l'interprétation à donner à son pré-message.

M. René Renoult a alors mis aux voix le projet de résolution qu'on a lu plus haut, et qui a été voté à l'unanimité moins sept voix.

M. CLEMENCEAU EUT VOTE POUR M. MILLERAND

Paris, 22 septembre. — Selon un de nos confrères, M. Clemenceau, la veille de son départ, a répondu en ces termes à un de ses amis qui lui demandait pour qui il aurait voté à Versailles :

« Il n'y a pas de question. Quel est l'homme qui, à l'heure actuelle, est le mieux qualifié pour représenter la France aux yeux de l'étranger ? Cherchez à la Chambre, au Sénat, au gouvernement, dans le pays. Il n'y en a qu'un : c'est Millerand. Si j'étais électeur, je voterais pour Millerand... »

Bravo, mesdames!

Un certain nombre de nos confrères, auxquels le bloc du féminisme ne dit rien qui vaille, sont en train de railler sans ménagement deux dames prises en flagrant délit de féminité. L'une faisait partie d'un jury mixte, en Angleterre, devant lequel on exhiba comme pièce à conviction un rasoir taché de sang. Elle s'évanouit. Nos confrères triomphent en constatant qu'une sensiblerie aussi délicate écarte décidément les femmes des fonctions de juré. On savait bien que... Il était évident que... Vous voyez le développement. Il fut filé sans générosité.

Autre incident. Dans les pays où le suffrage féminin est établi, il devient nécessaire que l'âge exact de l'électrice soit inscrit sinon sur la carte, comme pour les hommes, du moins sur les registres. Or, Mme Margaret Hill Mac Kinley, de Topeka, n'entend pas de cette oreille. Il lui paraît scandaleux qu'un scribe masculin prétende la confesser sur un point aussi délicat et veuille la coucher même au figuré sur le papier, avec un chiffre d'années. Le scribe a insisté. Mme Hill Mac Kinley a continué à se refuser à tout aveu. Elle a préféré renoncer à son devoir de vote qu'au mystère de son âge.

Nos folliculaires s'égayent grassement de cette coquetterie obstinée. Une femme qui voudrait dessiner le geste auguste de déposer un bulletin dans l'urne, et qui n'a pas fait d'avance le sacrifice de son amour-propre, de son secret, leur paraît un personnage illogique et comique à la fois dont on a le droit de se gausser.

Nous avons le regret de ne pas partager l'allégresse un peu lourde de nos excellents confrères. Au lieu de conspuer ces dames, il nous prend envie de leur crier : Bravo ! Car enfin l'une en s'évanouissant devant un rasoir sanglant, l'autre en refusant énergiquement de confesser le nombre de ses printemps ont prouvé avec éloquence que l'exercice des fonctions jusqu'alors réservées aux hommes ne supprime pas chez la femme les délicatesses de son sexe.

Vous prenez pour de la faiblesse, l'attitude de la jurée et de l'électrice ? Quelle erreur ! C'est, au contraire, la reprise individuelle des droits les plus sacrés de nos compagnes, la revendication par le fait de leurs prérogatives. Voilà de vraies femmes. Elles ont affirmé devant les hommes, qui auraient bien tort de goguenarder, la mentalité féminine intégrale. Et l'on pourra dire d'elles ce qu'a dit un poète de La Dubarry pleurant devant la guillotine et suppliant M. le bourreau de ne pas lui faire de mal :

... Toi seule étais femme en ce temps de héros !

P. B.

REVUE DE LA PRESSE

Un candidat des gauches

Paris, 22 septembre. — La journée d'hier a été très animée dans les couloirs parlementaires, où l'on prépare l'élection à l'Elysée. Certains sénateurs et certains députés de gauche, jaloux de leur autorité, se sont effrayés — plus ou moins réellement — de la déclaration révisionniste de M. Millerand, et l'hostilité qu'ils n'osaient avouer à sa candidature a trouvé l'occasion de se déclarer :

« Il était à prévoir, d'ailleurs, remarque G. Garapon (**Echo de Paris**), que M. Millerand rencontrerait une vive opposition, non dans l'ensemble du parti radical, qui au contraire s'est rallié nettement à sa candidature, mais chez les extrémistes du parti : le clan des anciens comitars de la rue de Valois où régnait M. Caillaux, les derniers fidèles du combisme, qui n'ont point pardonné le mot sur le « régime » abject », tous ceux qui s'efforcent au service de leur ambition personnelle de reconstituer l'ancien bloc, tous ceux sur qui la guerre a passé sans qu'ils en aient retenu aucune des hautes leçons, et qui se retrouvent pires qu'ils n'étaient jadis, à la fois confits et aigris dans leur sectarisme obtus. Ils ne sont certes pas très nombreux, mais ils s'agitent furieusement, et à cent font du bruit comme mille. »

Pour M. Lalzarus (le **Figaro**), leur inquiétude est affectée :

« Si on les en croyait, la République serait menacée, et déjà piafferait un cheval noir dans les écuries de l'Elysée. Cette peur serait comique si elle était réelle. Mais elle ne sert qu'à masquer une manœuvre dont le but est de diminuer la majorité qui élira demain M. Millerand. Il y aura « un candidat des gauches », un pur qui aura reçu l'investiture des mains habiles et puissantes de M. Doumergue. »

Si ceux-là ont parlé d'une « revision », ça n'est pas dans la même vue que M. Millerand, assure Gustave Téry (l'**Œuvre**) :

« Il est certain que presque tous les républicains s'accordent aujourd'hui à vouloir cette refonte de la Constitution; mais naturellement, si nous entendons reviser la Constitution monarchique de 1875, c'est pour la démocratiser et non pour la rendre plus monarchique. On prête d'autres intentions à M. Millerand. N'est-il pas indispensable qu'il commence par rassurer sur ce point le Parlement et l'opinion ? »

Alfred Capus (le **Gaulois**) estime naturel que des politiciens primaires redoutent les excès du pouvoir personnel, la dictature, « la boulange », murmurait-on dans des coins :

« Cela, c'est l'éternelle formule du jeu radical-socialiste. Le Sénat, hier, en suscitant contre M. Millerand un candidat dit de gauche, s'y est livré avec l'entrain des grands jours. Il paraît qu'en exprimant la possibilité, même lointaine, d'une revision de la Constitution, le président du conseil aurait commis un crime de lèse-République, la République étant, comme nul ne l'ignore, la propriété exclusive de quelques spécialistes de l'école de M. Combes, gens bornés qui ne voient pas, au contraire, que la supériorité de la République, c'est d'être capable d'évoluer suivant les moments et les nécessités ! La victoire a brisé le moule où nos pères vaincus l'avaient coulée. Si elle demande à s'élargir, qu'est-ce que c'est que la farouche résistance qu'on lui oppose et qui ne sert que ses ennemis ? Tant pis pour ceux qui ouvriraient le débat entre une République intolérante et bornée et la République victorieuse modelée sur la patrie !»

Dans l'**Eclair**, M. Emile Buré, ami et confident de M. Briand, écrit :

« Il y a en France quelque chose de changé. Déjà, lors de l'élection de M. Poincaré, on avait senti que le pays supportait mal le régime acéphale qui lui était imposé. Définitivement acquis aux idées républicaines, il sentait la nécessité de réformer la Constitution afin d'échapper aux luttes déprimantes et ruineuses des partis. La velléité se change en résolution. Cette fois le candidat de l'Elysée ne se contente point de faire dire par ses amis qu'il désire consolider le pouvoir républicain en mettant la responsabilité partout où se trouve l'autorité. Il a un programme, et un programme révisionniste acclamé par le pays et qui n'a au Parlement que des opposants sournois ou perfides. C'est un événement historique de première importance. Que M. Millerand remplisse avec bonheur la tâche admirable mais singulièrement ardue qu'il s'est proposée, c'est notre vœu le plus cher. Il a osé faire un premier pas dans la bonne voie, c'est déjà beaucoup. »

Le **Matin** constate que sénateurs et députés ont mesuré dès la première heure l'extrême importance de la déclaration de M. Millerand au sujet de sa conception personnelle des fonctions présidentielles, et qu'un premier jugement a été celui de l'unanimité :

« Tous, sans exception, ont estimé que la note publiée avant-hier soir était un acte de courage, puisque M. Millerand ne pouvait méconnaître qu'il perdrait des voix en la faisant connaître la veille de la rentrée des Chambres. Tous ont considéré que c'était un acte de loyauté, puisqu'il aurait parfaitement pu, appuyé sur les seuls textes de la Constitution, exercer dans la pratique ses hautes fonctions comme il l'entendrait. On se rappelait que Jules Grévy, sans avoir fait une profession de foi à la veille de son élection, avait en fait gouverné lui-même, en plein accord avec les ministres qui s'appelaient Gambetta et Jules Ferry, et qu'il avait poussé ses initiatives assez loin pour écrire de sa main une lettre à l'empereur d'Allemagne lors du grave incident Schœbelé. Cette appréciation d'ordre moral une fois portée, les opinions cessèrent d'être concordantes. »

Paul Deschanel

Henri Lucas, dans le **Journal**, rend hommage au Président démissionnaire et montre l'importance de l'effort dépensé par M. Deschanel, qui dépassa sa capacité de résistance :

« La conduite des débats d'une Assemblée nombreuse et passionnée, où se déchaînent trop souvent des tempêtes, nécessite une attention obsédante, un déploiement de vigueur physique qui, après les longues et quotidiennes séances de la dernière législature, laissaient parfois son président la voix brisée, les forces épuisées. A l'Elysée il fut loin de trouver le repos. Président de la République, il voulut accomplir sa tâche avec la même conscience, avec le même souci de la justice et de l'impartialité qu'il avait montrés à la présidence de la Chambre. Nulle signature n'était donnée par lui qu'après une étude complète de l'affaire sur laquelle il lui fallait se prononcer. Jamais il ne refusa la porte de son cabinet à quiconque venait y frapper, réclamant un appui ou un conseil. Il avait entrepris de porter dans tout le pays le concours de sa présence et de sa parole à toutes les œuvres nationales, dont il était heureux de contribuer à accroître le rayonnement. Le terrible accident de Montargis vint le frapper brutalement. »

Galanterie royale

« On sait, dit **Excelsior**, que le roi Alphonse XIII est d'une courtoisie et — envers les femmes — d'une galanterie toute royale. On sait d'autre part que la reine Ena s'intéresse fort à la toilette. Or, récemment, la jeune et jolie souveraine s'informait auprès du roi si son âge lui permettait encore de revêtir telles robes du soir qui conviennent surtout aux silhouettes très juvéniles. « Je crois, répondit le roi, que la chose » vaut la peine qu'on y réfléchisse. » Quelques jours plus tard, une caisse de dimensions respectables faisait son entrée au palais de Madrid. Elle fut ouverte. Elle contenait une demi-douzaine de robes venues en droite ligne de Paris et toutes semblables à celles que la reine craignait de ne pouvoir mettre. »

Les transactions de Kamenett à Londres

A QUOI DEVAIT SERVIR LE PRODUIT DE LA VENTE DES PIERRES PRECIEUSES

Londres, 22 septembre. — Les révélations faites il y a huit jours sur la vente de bijoux effectuée à Londres en août dernier par les bolcheviks sont loin d'être complètes. Voici de nouveaux détails intéressants, qui montreront que cette vente n'avait pas pour but unique de subventionner le « Daily Herald », ainsi que cela a été dit, l'argent retiré de la liquidation des pierres précieuses, vendues d'ailleurs au-dessous du cours, devait servir à une propagande plus étendue, non seulement en Grande-Bretagne, mais encore dans d'autres pays occidentaux dont la France fait naturellement partie.

Kameneff, pour une fois disant la vérité, a déclaré à Stockholm, ainsi que nous l'avons annoncé, que les pierres précieuses vendues en Angleterre n'étaient pas les joyaux de la couronne impériale de Russie. Les diamants, perles et autres articles de joaillerie mis sur le marché de Londres ont, en effet, été volés par le gouvernement des Soviets — celui-ci dit « nationalisés » — dans les magasins et banques de Pétrograd et de Moscou. Cette marchandise est arrivée en Angleterre dans les propres bagages de Kameneff, lors de la venue de ce dernier à Londres, le 1er août. Mais en disposer était difficile. C'est là que l'on remarque l'intervention dans cette affaire de personnes ayant des rapports étroits avec le « Daily Herald ». Il s'agit plus particulièrement de M. Edgar Lansbury, fils du rédacteur en chef de ce journal, et de sa belle-mère, Mme Glassman, qui a été la principale intermédiaire de la vente des bijoux russes.

Celle-ci est l'épouse d'Isaac Glassman, israélite russe, naturalisé citoyen britannique en 1913, habitant 37, Chitksand Road, dans le quartier de Whitechapel, où il tient un petit commerce de charbons. C'est dans le décor prosaïque de cette boutique de charbonnier qu'ont eu lieu les premières ventes de bijoux, après que M. Glassman, ayant vu chez son gendre, Edgar Lansbury, les pierres offertes par les bolcheviks, eût consenti à se charger de leur écoulement. On sait la suite.

Mme Glassman se mit en rapport avec le nommé Zaidenfeld, marchand de nouveautés et courtier en pierres précieuses à ses moments perdus, habitant 14, Amhert Parade Stamford Hill, qui vendit à MM. Blitz et Kartun tout un lot de bijoux dessertis, d'une valeur totale de 29,840 livres. Mais cette vente, la seule que l'on connût jusqu'ici, ne fut pas la seule effectuée par l'intermédiaire de Mme Glassman, dans l'arrière boutique de Whitechapel. En plus des 42,000 livres qui furent remises à M. Meynel, il y a eu d'autres ventes, pour des sommes de 38,000 livres, 13,500 livres et 19,000 livres. La vente qui se monte à 13,500 livres a été faite avec l'aide d'un recéleur connu et possesseur d'un casier judiciaire bien garni.

C'est ce dernier qui se serait chargé de procurer les fonds. Tout cet argent était destiné à intensifier la propagande bolchéviste dans d'autres milieux que ceux du « Daily Herald ».

La police britannique connaît les tenants et aboutissants de l'affaire en ce qui concerne son pays; mais pour la France il est peut-être bon de rappeler ici qu'à la IIIe Internationale de Moscou le camarade Stroumikiné a lu à l'assemblée la liste des journaux étrangers subventionnés par Zinovief.

En France, ceux-ci étaient alors : « le Soviet », 11, rue du Château, Paris; « la Vie ouvrière », 96, quai de Jemmapes, Paris; « le Libertaire », 69, boulevard de Belleville, Paris.

FEUILLETON DE LA *PETITE GIRONDE* du 23 septembre

(3)

KŒNIGSMARK

par Pierre BENOIT

I

(Suite)

Il y avait là-dessus une admirable lumière jaune et mauve. J'étais ébloui. Je n'avais contre ce luxe aucune des pensées qui, des impuissants, font des révoltés. Ah ! seulement, en avoir ma part un jour ! « Balzac est un admirable réaliste », ânonnait mon professeur de rhétorique supérieure. Elles sont donc réelles, de l'aveu même de ce brave homme borné, ces aventures des jeunes héros de province qui, plutôt que d'accepter la médiocrité dans un coin de leur pays natal, sont venus à la Grande ville, l'ont domptée, en ont fait la respectueuse servante de leurs passions...

Et maintenant, on voulait me renvoyer là-bas. On m'avait passé sur l'aire, on me trouvait trop léger. Eh bien ! on verrait.

Ce fut ainsi que j'envoyai ma démission de boursier et que je résolus de m'inscrire à la Sorbonne pour y faire ma licence ès lettres.

Une voix me disait : « N'entre pas dans l'Université, mais n'en néglige pas les titres. Ils n'ont de valeur

Les troupes polonaises poursuivent leur avance

Varsovie, 21 septembre (officiel). — Nos détachements, repoussant l'ennemi, approchent de la rivière Zbrucz, salués avec enthousiasme par toute la population, sans distinction de nationalité et de religion. Notre cavalerie a occupé Rowno. Un régiment de l'armée de cavalerie de Budienny s'est rendu près de Klevan. Au nord de Pripet, nos troupes, après un combat, ont occupé Pruzany et Linowka. Nous avons fait 1,000 prisonniers et pris 13 mitrailleuses et une grande quantité de munitions. Dans le secteur de Pruzany, jusqu'à Nowydwor, l'ennemi manifeste une plus grande activité et nous a attaqués en plusieurs endroits. Toutes ses attaques ont été rejetées.

Rupture des négociations lithuano-polonaises

Varsovie, 21 septembre. — Le président de la délégation de paix pour négocier avec la Lithuanie est revenu aujourd'hui à Varsovie. Les négociations sont rompues. Le gouvernement de Lithuanie s'est déclaré prêt à retirer ses troupes au delà de la ligne Foch; mais il a demandé que les troupes de Pologne se retirent au delà de la ligne maintenant par eux occupée dans la même proportion que les Lithuaniens se retirent au delà de la ligne Foch. La zone neutre devrait recevoir une administration mixte polono-lithuanienne. La délégation polonaise a déclaré que cette condition est inacceptable et a quitté Kalwarja pour Varsovie.

L'ACCORD FRANCO-BELGE déchaîne les fureurs allemandes

Berlin, 21 septembre. — La « Taeglische Rundschau », organe du parti populiste, commentant l'accord franco-belge, écrit :

« L'Angleterre laisse faire la France partout où n'interviennent pas des intérêts vitaux de l'empire britannique. C'est pourquoi le dragon français a le droit de continuer de surveiller la Germanie enchaînée et de lui faire respirer son souffle empoisonné. Il a aussi le droit de garder à ses côtés, en prévision de toute éventualité, le chien de garde belge. C'est une amère désillusion pour les bonne âmes de chez nous, qui croyaient que l'Angleterre allait nous aider à nous relever. Mais cela indique chez les Anglais la conviction que, malgré la débâcle, l'Allemagne a encore assez de force pour jeter dans un avenir pas trop éloigné, le contre-poids dans la balance. »

Un exposé du général Le Rond à la Conférence des ambassadeurs

Paris, 21 septembre. — La conférence des ambassadeurs s'est réunie mardi soir au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Paléologue.

Le général Le Rond, mandé par la conférence des ambassadeurs pour lui faire un rapport sur les événements de Haute-Silésie, a fait un exposé de la situation et a présenté à la conférence un certain nombre d'observations à propos des notes envoyées à ce sujet par le gouvernement allemand.

M. le baron Matsui, assistant pour la dernière fois à la conférence des ambassadeurs, M. Paléologue lui a exprimé les regrets que causait son départ pour le Japon, et tous ses collègues s'y sont associés.

Ce que nous coûte l'occupation des rives du Rhin

Paris, 21 septembre. — M. Fourment, sénateur du Var, a demandé par lettre au ministre des Finances quel était, au 31 mai 1920, le total des dépenses engagées par la France au titre de l'occupation des rives du Rhin, et quel était le montant, à la même date, des sommes payées à la France par l'Allemagne comme remboursement de ces dépenses d'occupation. Il résulte de la réponse du ministre des finances que les frais entraînés par l'occupation des rives du Rhin, dont le montant ne peut actuellement être indiqué avec plus de précision, étaient, fin mars, de 1 milliard 800 millions de francs. Quant au montant des acomptes versés par l'Allemagne au titre des dépenses d'occupation, il s'élevait, au 31 juillet 1920, à 1 milliard 388 millions 47,386 marks, dont la contre-valeur est de 402 millions 813,550 francs.

La Commission anglaise en Haute-Silésie aurait démissionné

Berlin, 21 septembre. — Un dissentiment, cause d'une certaine tension, s'était élevé entre le général Le Rond et les membres de la commission anglaise en Haute-Silésie, celle-ci jugeant l'attitude du général inspirée par une particularité trop marquée en faveur de l'élément polonais.

A la suite de cet incident, le général s'est rendu à Paris pour s'expliquer devant la Conférence des ambassadeurs, et deux membres de la commission anglaise ont démissionné.

On annonce maintenant dans la presse allemande que, toujours à la suite et comme conséquence de ce différend, la commission anglaise de Haute-Silésie aurait donné sa démission.

En mêmes temps, la commission aurait présenté des projets de réforme administrative dans le territoire à plébiscite. Ces projets auraient été transmis au Conseil suprême en même temps que la démission de la commission anglaise.

La situation du commerce extérieur de la France continue à s'améliorer

Paris, 21 septembre. — La direction des douanes communique la statistique du commerce extérieur de la France pour les huit premiers mois de l'année 1920. L'amélioration enregistrée depuis le début de l'exercice dans le mouvement commercial continue :

Du 1er janvier au 31 août, la valeur des ventes à l'étranger a augmenté, par rapport à l'année précédente, de 8 milliards 663 millions, dont 5 milliards 645 millions pour les objets fabriqués, alors que les achats au dehors progressaient seulement de 2 milliards 818 millions, et que même on enregistrait un fléchissement de 539 millions dans les entrées des produits alimentaires.

La balance commerciale s'est donc améliorée d'une année à l'autre de 5 milliards 845 millions. Toutefois, les importations l'emportent encore de plus de 10 milliards sur les exportations (24 milliards 561 millions à l'entrée contre 14 milliards 406 millions à la sortie).

En ce qui concerne particulièrement le mois d'août, on constate en 1920, par rapport à 1919, une augmentation de 1 milliard 432 millions 1/2 dans la valeur des exportations, contre 81 millions seulement dans les importations.

M. Clemenceau s'en va aux Indes

Paris, 21 septembre. — M. Georges Clemenceau, ancien président du conseil, se rendant en voyage aux Indes, a quitté Paris mardi soir, à 20 h. 30, par le rapide de Marseille. La foule, massée sur le quai, l'a salué respectueusement.

M. Vilgrain blessé en automobile

Troyes, 21 septembre. — M. Vilgrain, ancien ministre du ravitaillement, allant en automobile de Fontainebleau dans la direction de Troyes, a été sérieusement blessé dans une collision avec un camion chargé de pierres. M. Vilgrain a eu deux côtes enfoncées.

Le mouvement ouvrier anglais

Les mineurs feront-ils grève?

Londres, 21 septembre. — 196 délégués ont assisté mardi matin à l'ouverture de la conférence nationale des délégués mineurs. Tous les bassins étaient représentés.

En déclarant la séance ouverte, M. Smillie a fait connaître les négociations qui ont eu lieu entre le comité exécutif et le gouvernement. Il expose de façon détaillée les propositions faites par sir Robert Horne et les contre-propositions du comité exécutif. Il conclut en déclarant que selon l'avis de ce comité rien n'avait été obtenu au cours de ces négociations qui soit de nature à justifier l'annulation du préavis de grève. Une discussion s'engagea qui dura deux heures, et une suspension de la conférence fut décidée pour permettre aux délégués de se réunir séparément par bassins, afin de discuter le rapport du comité exécutif et rendre compte ensuite à la séance plénière fixée pour l'après-midi.

75 % des mineurs favorables à la grève

De source officieuse, nous apprenons que les districts suivants se sont prononcés pour la grève : Galles du Sud, Ecosse, Northumberland, Durham, Cumberland. Ces districts englobent environ 75 % des mineurs de la Grande-Bretagne.

On a décidé, mais ceci n'est pas indiqué dans le communiqué fourni à la presse, qu'une députation de la conférence ira demain communiquer à Sir Robert Horne les décisions prises à l'assemblée d'aujourd'hui, et on espère que ceci fournira l'occasion d'une reprise de la discussion.

Le préavis de grève subsiste

Londres, 21 septembre. — Le conseil des délégués des différents bassins, réunis à Londres aujourd'hui, a décidé, sur l'avis du comité exécutif, que le résultat des négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent entre le gouvernement d'un côté et les membres du comité exécutif de l'autre ne justifiaient pas l'annulation du préavis de grève qui va expirer samedi prochain. Cette décision, dont on ne peut celer la gravité, ne signifie pas pourtant que tout espoir d'éviter la grève a disparu.

Les délégués des mineurs approuvent le rapport des comités

Londres, 21 septembre. — A l'issue de la conférence des délégués mineurs qui avait lieu simultanément, la déclaration officielle suivante a été publiée : « La conférence s'est rassemblée à quinze heures pour continuer la discussion du rapport des comités. Le rapport a été accepté et les propositions des comités telles quelles ont été présentées au gouvernement ont été approuvées. »

La Fédération des transports est prête à soutenir les mineurs

Londres, 21 septembre. — Le conseil général de la Fédération nationale des ouvriers des transports, réuni aujourd'hui en conférence au Saxton Hall, à Londres, a délibéré sur la crise actuelle de l'industrie minière. Après une longue discussion, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Le conseil général de la Fédération des ouvriers des transports, réuni en conférence, sanctionne l'action du comité exécutif, exprime son approbation sur les droits et la justice des revendications des mineurs et autorise la continuation des pourparlers entre les parties de la triple alliance. En outre, cette conférence invite le comité exécutif à convoquer de nouveau une réunion spéciale du conseil pour rendre compte de son mandat et proposer toute action qu'il jugera désirable. »

La guerre civile en Irlande

Londres, 21 septembre. — Dans la nuit de lundi, un inspecteur de la police a été tué à Balbrigann d'un coup de fusil. Son frère, brigadier de police, a été grièvement blessé. A la nouvelle de ce double attentat, des hommes en uniformes ont pillé la ville et y ont mis le feu. Plusieurs habitants ont été tués et un certain nombre d'autres blessés.

Dublin, 21 septembre. — Tandis que la police opérait une perquisition pour saisir les armes dans une maison à Ferbane, dans le comté de Kingston, un sergent a essuyé un coup de feu tiré d'une maison se trouvant de l'autre côté de la rue; il a été grièvement blessé à la tête.

L'état du lord-maire de Cork

Londres, 21 septembre. — A dix-sept heures mardi soir, le lord-maire a complété son quarantième jour de jeûne volontaire, dépassant ainsi les records des jeûneurs professionnellement célèbres.

On déclare que son état n'a pas subi de changement appréciable, mais il est très abattu, ce qui se conçoit aisément. On dit aussi que la nuit dernière il a dormi d'un sommeil très lourd, ce qui, d'après les personnes qui le soignent, serait plutôt un mauvais signe.

Le mouvement ouvrier en Italie

La majorité des industriels s'est montrée favorable au contrôle des mines

Rome, 21 septembre. — Un des plus grands industriels italiens, M. Crespi, qui est en même temps président du conseil d'administration d'un grand établissement de crédit, a fait connaître la vérité sur le vote des industriels en faveur de l'acceptation principale du contrôle sur les industriels.

Deux ordres du jour étaient en présence au cours de la discussion dans la journée du 18 septembre : un ordre du jour intransigeant contraire à tout accommodement et un ordre du jour favorable à l'acceptation du contrôle. L'ordre du jour intransigeant a recueilli 14 voix et l'ordre du jour favorable a obtenu 21 voix.

Il y a donc 21 grands industriels qui sont favorables au nouvel ordre de choses et qui acceptent le point de vue du gouvernement.

Satisfaction ouvrière

Rome, 21 septembre. — La nouvelle de la conclusion de l'accord de Rome, dit la « Gazetta del Popolo », a été accueillie dans la masse ouvrière par des signes manifestes de soulagement et de satisfaction. C'est la victoire des organisations ouvrières.

Dans quelques usines, on a improvisé des démonstrations auxquelles ont participé plus particulièrement les enfants. Les ouvriers sont restés à leur poste dans les usines, attendant les ordres du comité d'agitation.

La prorogation des échéances

Paris, 22 septembre. — Le « Journal officiel » publie un décret prorogeant les échéances pour une nouvelle période de quatre-vingt-dix jours.

Légion d'honneur

Paris, 20 septembre. — Sont promus :

Au grade de commandeur

MM. Adolphe Brisson, publiciste, directeur des « Annales politiques et littéraires »; François-Stéphen-Emile Liégeard, homme de lettres; Charles-Xavier Saint-Lucien, préfet du département de l'Aisne.

Au grade d'officier

MM. Eugène-Etienne Decros, maire des Lilas (Seine); Alfred Kampemann, chef de cabinet du ministre de l'intérieur; Lasteyras, maire de Vichy (Allier); Gilbert Peycelon, directeur des journaux officiels; Prosper-Léon Renier, publiciste, administrateur de l'Agence Havas; Charles-Eugène Mathiot, avocat à la cour d'appel; Gustave-Achille Vanvooren, industriel.

Au grade de chevalier

MM. Jean-Marie Le Corbeiller, président du Conseil municipal de Paris, avec la citation suivante : « Avocat, homme de lettres, secrétaire du comité d'installation de l'Exposition universelle de 1900, conseiller municipal de Paris le 10 mais 1908, secrétaire du Conseil général 1908-1909, vice-président du Conseil municipal de 1913 à 1914, président de la deuxième commission du Conseil municipal, président du Conseil municipal de Paris depuis le 5 juillet 1920, vingt et une années de services civils, titres exceptionnels, services distingués rendus à la ville de Paris. »

Joseph Blanc, publiciste; Eugène Delessalle, publiciste; Alexandre Masson, publiciste à Poitiers; Jules Rateau, publiciste; Ange-Michel Benedetti, directeur du personnel du ministère de l'intérieur; Octave Jouault, caissier payeur central au ministère de l'intérieur; Vincent-Jules Pierre, chef de bureau au ministère de l'intérieur; Paul Bouju, préfet du Puy-de-Dôme; François Ceccaldi, préfet de la Vienne; Joseph Helitas, préfet du Calvados; Georges Riscamann, préfet du Cher; Joseph Raymond, commissaire divisionnaire au contrôle général des recherches; Albert Vidal, commissaire spécial à Versailles; Alphonse Reymond, chef de division à la préfecture du Rhône; Emile Teston, premier adjoint au maire de Digne; Félix Matteo, maire de Roquebillière; Paul-Emile Fresnal, conseiller général du Calvados et maire de Sainte-Pierre-sur-Dives; Charles Quaireau, ancien conseiller général d'Eure-et-Loir; Antoine Canet, conseiller municipal de Quimper et ancien conseiller général; André Salles, conseiller général du Gard; Victor Lourtie, président du Conseil général des Landes; Antoine Croizeau, maire de Blois; François Delay, maire de Saint-Chamond; Isidore Corte, maire de La Charité, vice-président du Conseil général de la Nièvre; Ernest Gandier, maire de Clichy; Jules-Gabriel Deuly, directeur des secrétariats des Conseils municipal et général à Paris; Henri Drouilh, agent voyer en chef de la Dordogne; Jules Milevoye, avocat, président de l'Union civique à Lyon; Aimé Barisain, maire de Tlemcen; Joseph Catalogne, sous-préfet de Tizi-Opzou; Louis Simon, dit « Simon Juquin », avocat à la cour d'appel, membre du comité consultatif et du contentieux au ministère de l'intérieur; Jean-Paul Dubroca, chef du secrétariat particulier du ministre de l'intérieur.

LA VIE SPORTIVE

Courses au Tremblay

Résultats du mardi 21 septembre.

PRIX LAUZUN (à réclamer), 3,000 fr., 1,600 mètres.
1. **FRONT-DE-MER** (Belhouse), ... G. 51 » 21 »
à M. Roger Leveiller. — P. 13 » 7 50
2. **Yédisis** (Pilastre), à M. L. Rolland. P. 12 50 7 50
3. **TELOIV** (Sharpe), à M. H. Lillaz. P. 12 » 6 50
Non placés : Licorne (J. Doumen), Alliance-Sacrée (Kriegelstein), Maximia (Ferré), Dollar-Queen (Hobbs), Carnet (Mac Gee), Imérida (Semblat), Damsel (A. Woodland). — Courte tête, 2 long. — **Front-de-Mer** (Winkfield-Pride et Pata-Morgou) est entraîné par Michel Pantall.

PRIX SAINT-ANGELA, 5,000 francs (en outre 800 francs à l'élevage), 1,600 mètres.
1. **CONJUX** (J. Jennings), ... G. 29 » 15 »
à M. F. de Brémond. ..... P. 15 50 7 50
2. **Oneida** (C. Boulion), ... P. 21 50 11 »
à M. A. Eknayan.
3. **Koutoubia** (Lepinte), ... P. 27 50 12 »
à M. Michel Lazard.
Non placés : Prestigieuse (J. Maiden), Bombe (Kriegelstein), Florina-III (Frühinsholtz), Delbourg (C. Hobbs), Périquitaine (Sharpe). — 3 long., 4 long. — **Conjux** (Bachelor's-Button et Uxoria).

PRIX ANGELICA (à réclamer), 4,000 francs, 1,100 mètres.
1. **My-Star** (Garner), ... G. 113 » 36 »
à M. D. Kélékian. ..... P. 22 50 14 50
2. **A-PRIORI** (Belhouse),
à M. R. Leveiller. ..... P. 13 50 9 »
3. **Silvester** (O'Neill), à M. H. Rigaud. — Non placés : Riqueraque (Ed. Haes), Phocéen (Kriegelstein). — 1 long., 1/2, 4 long. — **My-Star** (Fritbourg et Matmatal) est entraîné par Mathurin Pantall.

PRIX SAINT-SIMON, 15,000 francs (en outre 1,500 francs à l'élevage), 2,200 mètres.
REGINALD-AMAMBER
1. **BOSCOBEL** (O'Neill) ..... G. 10 50 5 50
2. **Little-Cornrade** (Garner), à M. A.-K. Macomber; 3. **FLEURBALIX** (Sharpe), à M. Jean Stern. — 1 long., loin. — **Boscobel** (Rabelais et Forward) est entraîné par Th. Murphy.

PRIX GALOPIN, 6,000 francs (en outre 600 francs à l'élevage), 1,400 mètres.
1. **PUCERON** (Sharpe), ... G. 25 50 12 50
à M. Henry Ternynck. ..... P. 15 50 7 »
2. **Pantzartt** (G. Stern), à M. Boussac. P. 15 50 7 50
3. **Mile-d'Amérique** (J. Lamoure), à M. A. Eknayan.
Non placés : Upsalaquitch (O'Neill), Yatel (Mac Gee). — 3/4 long., 2 long. — **Pucéron** (Saint-Just et La-Pice) est entraîné par El. Cunnington.

PRIX BLACKLOCK (handicap), 4,000 francs, 2,300 mètres.
1. **PANDORA** (C. Boulion), ... G. 54 » 21 »
à M. A. Eknayan ..... P. 17 50 9 »
2. **MERRY-MISCHIEF** (J. Maiden),
à M. E.-J. Walker. ..... P. 25 » 13 50
3. **Rudnik** (Lepinte), à M. H. Rigaud. P. 51 » 18 »
Non placés : Zinzizimi (Garner), Mirbeau (Bartnick), La-Dame-Blanche (C. Hobbs), Madeleine (Kriegelstein), May-Lily (Frühinsholtz). — 1/2 long., 1/2 long. — **Pandora** (Amadou et Pamphylie) est entraînée par Ch. Bartholomew.

BOXE

VICTOIRE A LONDRES D'UN FRANÇAIS DE 16 ANS

Londres, 21 septembre. — Le petit boxeur Bill Bretonnel, âgé de seize ans, a battu aujourd'hui, aux points, l'Anglais Barney Saunders.

YACHTING

LES REGATES DU CAP-FERRET

Ces régates ont donné les résultats suivants :

Pinasses à la voile : 1er, « Germaine » à M. Félix Lesbouyries; 2e, « André », à M. Seguin; 3e, « Enigme », à M. Bougeaut; 4e, « Madeleine », à M. Georges Beytet.

Pinasses à l'aviron : 1er, Georges Beytet-Guillaume Brousteras; 2e, Picat-Esper; 3e, Jean Daney-Roger Dupectot.

Bateau de service (1re catégorie) : 1er, « Argot »; 2e, « Déserteur »; 3e, M. Lescarret; 4e, Edmond-Mène.

Bateaux de service (2e catégorie) : 1er prix, « Zut », M. Lussang.

Courses de canot (1 rameur) : 1er prix, Yves Castan-dét; 2e, P. Carpentier; 3e, A. Belliard.

Courses de canots (2 rameurs) : 1er, Georges Belliard-Soulié; 2es, Carpentier-Yves Castandet; 3es, Courinet-Poumet.

Courses de canots (jeunes filles) : 1re, Renée Patanchon; 2e, Renée Couzinet; 3e, Eva Couzinet; 4e, Suzanne Lafonta.

Courses de canots (enfants) : 1er Robert Couzinet; 2e, Raymond Bachelier.

Natation : 1er, Ladase.

FOOTBALL RUGBY

L'OUVERTURE DE LA SAISON A BORDEAUX

Elle sera faite dimanche prochain par le S. A. Bordelais, qui recevra, au Stadium, l'excellent team premier du Stade Nantais.

En plus des éléments remarquables qu'il possédait déjà la saison dernière, le S. A. B. a vu son team se renforcer des joueurs suivants : Escoubous, de Dax; Nicoleau et Mandret, de Tarbes; Cuvillier, de Biarritz; Taillefer, etc., c'est dire que son quinze s'annonce comme formidable et fournira sûrement, dimanche, une excellente exhibition.

CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS. — C'est le 3 octobre que le C. A. Béglais ouvrira sa saison en recevant l'A. S. Bayonnaise, champion de France de 2e série, l'ouvrier des Aquitains de Bordeaux.

Le terrain de Musard, aménagé de façon parfaite, offrira aux joueurs tout le confort désirable. Quant au public, il pourra suivre les opérations du haut des tribunes ou juché sur des gradins, mais toujours bien placé pour savourer les émotions de la bataille sportive.

Après les Bayonnais, Musard recevra la visite des Clubs en vedette. Aussi étant donnée la valeur des éléments connus et nouveaux dont est composé le team béglais, il n'est pas douteux que la saison sera brillante au C. A. B.

« LES OISEAUX DE CAZAUX » font appel à tous les Clubs de la région pour matches de toute la saison. Ecrire : Secrétaire des Oiseaux de Cazaux (Gironde).

FOOTBALL ASSOCIATION

OUVERTURE DE LA SAISON AU BOUSCAT

Le Stade Bordelais U. C. reçoive dimanche prochain l'équipe du Red-Star-Amateur-Lorrain-Champion du Limousin. Ce premier contact des champions de la Ligue du Sud-Ouest avec un adversaire de très bonne classe offrira le plus grand attrait pour les sportsmen de plus en plus nombreux qui s'intéressent à l'association.

DEMANDE DE MATCHES

ARLAC-SPORT. — Pour équipes 1re, 2e, 3e, 4e, pour toute la saison. S'adresser à M. Jules Francoual, 81 bis, rue de Ségur.

BOWLING

CHALLENGE INTERCLUBS

Dimanche prochain aura lieu sur le boulodrome du Bowling-Club (cours Cloé) une épreuve interclubs dont l'enjeu est constitué par le challenge « En Récompense ». Sont engagés : Bowling-Club, Village en bois, Union Sportive, Champions Girondins, Boule Bastidienne; Boulodrome Saint-Croix et Boule de Bacalan.

Les éliminatoires commenceront le matin, à neuf heures. Demi-finales l'après-midi, à quinze heures. Finale le 3 octobre, 39, rue Victor-Hugo, à Talence.

Une musique prêtera son concours à cette fête.

AVIATION

LA COUPE GORDON-BENNET

A 300 kilomètres à l'heure

Paris, 22 septembre. — C'est mardi prochain que se disputera à Etampes la Coupe Gordon-Bennet d'aviation. On sait que cette épreuve ne s'est pas courue depuis la guerre. Le dernier vainqueur vainqueur fut le Français Prévost, au meeting de Reims; il réalisa ce jour-là une vitesse moyenne de 200 kilomètres à l'heure. Les précédents vainqueurs furent, par ordre chronologique : Curtiss, White, Weyman, Védrines. Il est d'ores et déjà certain que le record de la Coupe sera largement battu et que les 300 kilomètres à l'heure seront approchés de très près.

Quatre nations participeront à la Coupe Gordon-Bennet de 1920. Ce sont : l'Amérique, l'Angleterre, la France et l'Italie. L'Amérique fera disputer ses éliminatoires destinées à désigner ses trois représentants, demain. La France ne lera courir samedi. On ne sait encore rien de l'équipe italienne. Nous savons voici quelques renseignements sur les autres équipes :

Cinq pilotes français revendiquent l'honneur de représenter notre pays (ce sont : Barrault, Sadi-Lecointe, de Romanet et Casale. Ces cinq pilotes représentent trois marques différentes, mais tous les appareils français sont des biplans munis de moteur de 300 HP. Lecointe et de Romanet, qui ont réalisé des vitesses de 310 à l'heure aux essais, sont favoris.

L'Amérique met en ligne dans ses éliminatoires les pilotes Schrader Roehls, Rinckart, Clarence et Coombs. Certains de ces appareils auraient la vitesse de 350 kilomètres à l'heure, mais ils paraissent peu maniables. Les appareils américains sont munis de moteurs de 300 à 500 HP.

L'Angleterre sera représentée par Hawker, Timcox et Rayman. Ce dernier est détenteur du record de vitesse outre-Manche, avec 242 kilomètres à l'heure.

BORDEAUX

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en séance publique, à l'hôtel de ville, vendredi prochain 24 septembre courant, à cinq heures du soir.

Pour les familles nombreuses

On nous demande de divers côtés d'indiquer les démarches que sont tenues de faire les familles désirant poser leur candidature pour l'obtention des prix de 25,000 francs (dotation Cognacq-Jay).

Chaque famille doit présenter un dossier contenant les pièces ci-après :

1. Un mémoire détaillé, accompagné d'attestations de personnes notables sur la nationalité, la réputation, la vie et les mœurs des père et mère;

2. Les bulletins de naissance et de mariage et, s'il y a lieu, du décès des père et mère; les bulletins de naissance de chacun des enfants, ceux morts pour la France compteront comme vivants, et l'on joindra le bulletin de leur décès;

3. Un certificat signé par le maire et revêtu du cachet de la mairie, attestant qu'au moins neuf enfants sont vivants au 1er décembre de l'année courante (ou morts pour la France);

4. Le montant des contributions si l'intéressé en paie.

Le dossier ainsi établi doit être adressé au secrétariat de l'Institut, à Paris.

Les familles qui n'auront pas été dotées une année pourront l'être l'année suivante, à condition qu'elles laissent leurs dossiers au secrétariat de l'Institut, qu'elles y ajoutent les faits nouveaux, tels que décès et naissances qui se produiraient d'une année à l'autre, et naturellement qu'elles déclarent maintenir leur candidature.

Les vols

Dans le vestiaire des magasins de tabac de la rue Achard, on a pris le portefeuille d'un des employés de l'établissement, M. Barthélemy Privat, demeurant, 6, rue du Réveil. C'est le troisième vol de portefeuille commis en deux jours dans le dit vestiaire. Le filou continue... C'est peut-être un nègre !

— Entrés par effraction dans un immeuble inhabité, 74, quai de Queyries, des inconnus y ont soustrait tous les tuyaux de plomb servant à la canalisation de l'eau et du gaz. Le propriétaire de la maison est M. Fernand Aucanne, négociant en bois, quai de Brazza.

— Une jeune femme, Angèle C..., âgée de vingt-quatre ans, sans profession, a été appréhendée mardi et écrouée au fort du Hâ. Elle faisait l'objet d'un mandat d'arrêt du parquet de Bordeaux pour vol et complicité.

La valise d'un homme d'Etat

Ce n'était point, comme on pourrait le croire, une valise diplomatique. Elle contenait seulement des articles de toilette et des bijoux représentant une valeur de 50,000 francs.

Le propriétaire, M. Félix Pedro, homme d'Etat chilien, avait égaré cette valise, le 1er septembre, à Bordeaux, où il était de passage.

Le précieux objet fut retrouvé par le jeune Jean Malichecq, dix-sept ans, demeurant rue Sainte-Catherine, 232, fils d'un gendarme retraité.

L'homme d'Etat, qui avait continué son voyage à travers la France, fut informé de la trouvaille. Par l'intermédiaire de M. le Consul du Chili, il a fait remettre mardi, à la Permanence, en présence du commissaire central, une somme de 1,000 francs à Jean Malichecq.

Nous avons cru devoir signaler le générosité du Chilien pour marquer surtout l'acte de probité du jeune Bordelais.

Les mercantis

La police a verbalisé mardi contre quatre marchands ambulants qui utilisaient des poids faux et des balances non poinçonnées.

Est-ce lui ?

Quatre individus trouvés attablés, mercredi matin, vers trois heures, dans un bar des Capucins, ont été conduits à la Permanence pour examen de situation. L'un d'eux serait l'homme qui, pendant la nuit de samedi à dimanche, tira plusieurs coups de revolver sur un garçon boulanger de M. Crespy, rue Sainte-Catherine, alors que le dit garçon travaillait dans le fournil. L'enquête se poursuit.

Grave accident évité

Mardi matin, vers onze heures, une jeune femme tombait d'un tramway en marche à proximité de la passerelle. Traînée par le véhicule, la voyageuse courait les plus grands dangers.

M. Gabriel Berron, demeurant 28, rue Bergeret, qui était sur le tram, sauta alors sur la chaussée, et put dégager tout de suite la jeune femme qui en a été ainsi quitte avec quelques contusions sans gravité.

Félicitations à M. Gabriel Berron qui a déjà à son actif plusieurs actes de courage et de dévouement.

La probité d'un enfant

Le jeune René-Michel Pény, demeurant 11, rue Lamartinie, élève de l'école Solférino, ayant trouvé rue Desse, une somme importante, s'est empressé de la remettre à sa grandmère, laquelle l'a déposée au commissariat du neuvième arrondissement.

Cet acte de probité fait honneur au jeune Pény et à sa famille.

Au Palais

A l'instruction

L'AFFAIRE DE LA RUE DE PESSAC

Nous avons dit comment furent arrêtés à Grasse, le mois dernier, les frères Delamar, sur la plainte d'un industriel de la rue de Pessac, au préjudice duquel ils avaient détourné un camion automobile de grande valeur.

M. le juge Giraud qui suivait l'instruction de cette affaire vient d'abandonner l'inculpation d'escroquerie primitivement retenue par le parquet et de la remplacer par celles de faux et usage de faux. Dans ces conditions, l'affaire aura son dénouement en cour d'assises.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président.

L'INCIDENT DU COURS DE L'ARGONNE

Le 27 août dernier, un ouvrier coiffeur nommé Pierre Gaudin, 33 ans, domicilié à Talence, qui le somma de le suivre ayant, disait-il, une communication grave à lui faire. Il obéit et Gaudin le fit entrer dans la petite salle d'un débit du cours de l'Argonne. Là, en crois Gambaud, Daniel Gaudin se fait sant passer pour un inspecteur de la police mobile, l'aurait pressé de questions au sujet d'un vol dont il le disait complice. N'ayant obtenu de lui aucun aveu, Gaudin l'aurait obsédé, puis obligé à boire jusqu'à ce qu'étant ivre il se décidât à signer un écrit dans lequel il se reconnaissait coupable. Alors le pseudo-inspecteur de police lui aurait porté des coups assez violents.

Peu de temps après, sur plainte de Gambaud, Daniel Gaudin fut arrêté pour usurpation de fonctions et conduit à la compagnie mardi devant le tribunal correctionnel qui l'a condamné à six mois d'emprisonnement. Ont été condamnés ensuite :

A deux mois d'emprisonnement, l'ajusteur Jules Talagrand, 58 ans, sans domicile fixe, qui a enfreint un arrêté d'interdiction de séjour;

A deux mois d'emprisonnement, Louis Martar, 21 ans, chauffeur, rue Rougier, inculpé d'un vol de chaussures commis quai de Bacalan.

VERMOUTH BOB stimule l'appétit.

Informations

Compagnie des T. E. O. B.

« La Compagnie des T. E. O. B. a l'honneur d'informer le public qu'en raison de travaux importants à effectuer au caniveau, elle sera dans l'obligation, pendant quelques jours, d'arrêter le service, après 21 heures, sur la portion des lignes qui empruntent ce caniveau.

» Donc, à dater du 24 courant, le service sera ainsi établi :

» De la première heure à 21 heures, service normal : de 21 heures à la fin, les voitures s'arrêteront : à Tourny, pour la ligne Fondaudège; à Gambetta, pour la ligne Croix-Blanche, Judaïque et Saint-Augustin; à Rohan, pour la ligne Pessac-Saint-Genès; à Pey-Berland, pour la ligne Somme-Argonne.

» Le service spécial pour les théâtres se trouve donc momentanément suspendu. »

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ETAT CIVIL. — M. Manaud conseiller municipal délégué à l'état civil, s'absentant de Bordeaux du 22 septembre courant au 5 octobre prochain, M. Boubès, conseiller municipal, est délégué à l'état civil et à la célébration des mariages par arrêté de M. le maire de Bordeaux en date de ce jour, pour toute la durée de l'absence de M. Manaud.

ANCIENS MILITAIRES

LES ANCIENS DU 49e. — Réunion générale samedi 25 courant, à huit heures un quart, bar de Suède, cours du XXX-Juillet. Tous les anciens du 49e, sociétaires ou non, sont priés d'assister à cette réunion.

SOCIETES SPORTIVES

C. A. BEGLAIS. — Assemblée générale dimanche matin 26 septembre, à neuf heures très précises, au cinéma Albert Ier. Ordre du jour très important.

Une permanence fonctionne au cinéma Albert Ier tous les jours, de dix-huit à dix-neuf heures. Les sociétaires sont priés de venir y faire régulariser leurs cartes.

SECTION BURDIGALIENNE. — Réunion générale extraordinaire du Club le jeudi 23, à vingt et une heures, à l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils. L'ordre du jour très important rend la présence indispensable.

TOUS SYSTEMES DE DENTIERS
Fabrication et adaptation parfaites. — Réparations immédiates. 14 bis, pl. des Gds-Hommes. *Prix modéré*

Chronique Théâtrale

Au Casino des Quinconces

Le Gala de la Presse de jeudi soir

Nous avons annoncé hier le concours, pour l'intermède artistique du gala de la Presse, de Mlle Marcelle Demougeot, de l'Opéra : du ténor Roger Debos, et du premier violon solo du Grand-Théâtre, M. Grawois. Nous avons le plaisir d'ajouter aujourd'hui le nom de M. Barreau, l'excellent baryton, si applaudi l'an dernier au Grand-Théâtre.

Le chansonnier Lucien Boyer, venu à cet effet à Bordeaux, créera une chanson inédite bien de circonstance à cette époque de vendanges : « la Vigne », qu'il se propose de chanter ensuite dans tous les pays de vignobles de France.

Toute la troupe monstre de music-hall du Casino, avec Perchicot et Carmen Vildez, prêtera en outre son concours à cette belle représentation.

Rappelons qu'un tableau du maître Julien Calvé, et dix reproductions photographiques, signées Panajou, seront tirés au sort entre les acheteurs du programme numéroté, vendu au profit de la caisse de secours de l'A. S. P. de la presse quotidienne de Bordeaux.

Les places assises sont rapidement enlevées au bureau de location ouvert au Casino des Quinconces, mais il y aura toute aussi au promenoir, où pour 4 francs (en location 4 fr. 25) les retardataires pourront assister à ce gala sensationnel, auquel, nous l'avons dit, la Musique municipale prêtera son concours.

L'ouverture des portes aura lieu à 8 h. 15 au son des trompes de chasse de la Société Rallye Gironde et Veneurs de Guyenne.

APOLLO-THEATRE

Ce soir mercredi, « le Barbier de Séville », avec Mlle Mathieu-Lutz, Georges Foix, Coteuil, Frantz Caruso, D. Bédué, Mme Lejeune. Au 2e acte, grand intermède Mlle Mathieu-Lutz, l'air du « Mysoli » M. Georges Foix, le « Rol d'Ys » Frantz Caruso, « Mélodie ». Au piano d'accompagnement, M. L. Bérot.

Mardi 28 : « la Juive », avec Cazenave, Lucyle Panis, H. Ferran, etc. Location ouverte.

BOUFFES-CASINO D'ETE

Joyeuse soirée aux Bouffes, ou Augé a mis la salle en fête par sa crotion de « Napoléon », chansonnette militaire, dont il est l'animateur avec une verve trépidante de composition et d'invention de détail. Il est fort bien secondé par Mlle Margy, charmante et délurée dans le rôle de Ponette, et toute une compagnie de bons comiques qui donnent vaillamment : Mmes Saunière, Lavigne, Marcelly, MM. Trévar, Laban, Vanroes, Sycour, etc. Chaleureux accueil et rappels.

Les danseuses Simon's et Betty ont eu leur succès des matinées jours.

Les danseurs Simon's et Betty ont eu leur taisie de Pierre Weber, « Monsieur Metian », où l'excellent Maris donne libre cours à son humour populeux. Mmes Saunières et Margelly, MM. Trial, Laban, etc. complètent une distribution dans le mouvement.

Tous les soirs, à huit heures et demie, Augé dans « Badigeon », le joyeux vaudeville Trois heures de fête. A 10 h. 30 ce soir, à la fête de nuit, le professeur Simm's et Betty dans leur nouveau numéro de danse. Grand défilé militaire avec les clairons et la batterie de la Bonne-Gaîté. Le spectacle commencera avec Marie, dans « Monsieur Mesian », un acte de Pierre Weber.

On loue pour les huit représentations. Dimanche, matinée. En préparation, « Zéldora ».

TRIANON-THEATRE

Mercredi soir, dernière représentation du grand succès « le Couché de la Mariée ».

Jeudi soir première représentation, création à Bordeaux de « Pour avoir Adrienne », comédie légère en trois actes de Louis Verneuil. Excellente interprétation avec la compagnie de l'Impératrice Max. Il est toujours